

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 19 mars 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 19 mars 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Date de l'affichage : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AYGLON Philippe, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, LE ROUX Thierry, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc,

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Julien AUBERT

Objet : Alimentation de nouveaux quartiers sur la Commune de Malbosc, cas d'exonération tarif forfaitaire de raccordement au réseau public d'eau potable

CS202403003

Le Président rappelle que parallèlement au forfait de branchement institué dans le cadre du chantier d'alimentation de nouveaux quartiers sur la Commune de Malbosc, le Comité Syndical a précisé que les propriétaires ayant consenti une ou des servitudes de passage de canalisation et d'accès permettant de réaliser des économies sur le linéaire de canalisation auraient droit à l'exonération d'un branchement. Le Président propose d'ajouter à ce principe l'exonération du forfait de branchement lorsque l'implantation d'un regard compteur est positionné dans un endroit évitant au SISPEC de créer un linéaire de réseau public complexe ou trop coûteux pour la collectivité.

Décision :

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.



The image shows a blue ink signature of Jean-Marc MICHEL over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN CEVENNES', 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', and 'S.I.S.P.E.C.'.